

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 11 DECEMBRE 2023	
<h3>Budget GEMAPI – Décision Modificative n°1 – Appel à participation exceptionnelle pour les travaux du Mersuay et étude de la digue de Breuches</h3>			
DÉLIBÉRATION N° 2023-128 En exercice : 38 Titulaires présents : 34 Pouvoirs : 4 Nombre de votants : 38		Le onze décembre de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Saint-Sauveur, salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Isabelle FORMET secrétaire de séance.	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD			Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE	POUV	Eric PETITJEAN	Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Jacques DESHAYES	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

1- Travaux de Mersuay

Le Syndicat mixte d'aménagement de La Lanterne a sollicité une participation exceptionnelle des communautés de communes afin de faire face aux coûts des travaux d'urgence (réalisés entre le 01 et le 06 juin) suite à la rupture du barrage de Mersuay (convention du 28 mai 1990), d'un montant de 38 000 € à répartir selon la clé de répartition suivante :

	% participation	Répartition financement
CCHC	21,37%	8 120,60 €
CCPLx	25,60%	9 728,00 €
CCTV	42,62%	16 195,60 €
CCTDS	10,42%	3 959,60 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20231211-D2023_128-DE

Berger
Levrault

Objet	Budget GEMAPI – Décision Modificative n°1 – Appel à participation exceptionnelle pour les travaux du Mersuay et étude de la digue de Breuches	Délibération n°2023	128
		Page 2 sur 3	

La participation de la collectivité s'élève à 9 728 €.

2- Etude digue de Breuches

Une étude de régularisation de la digue de Breuches d'un montant de 50 700 € H.T. a été lancée en 2021 afin de :

Définir les limites et les caractéristiques de la digue transférée avec la loi GEMAPI,
Déterminer le niveau de protection de la digue avec la nouvelle réglementation,

Le bureau exécutif et la commission Environnement-Gemapi ont validé la proposition du bureau d'études de régularisation de la digue avec proposition de travaux. De ce fait, l'étude doit être complétée par un programme de travaux (AVP) qui n'a pas été prévu au marché initial.

Le montant de l'AVP est estimé à 15 000 € HT soit 18 000 € TTC. Il est nécessaire d'inscrire ces nouveaux crédits dont la prise en charge in fine sera à déterminer entre la commune de Breuches ou la CCPLx.

3- Décision modificative

Pour ces deux projets, les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2023, la décision modificative ci-après est proposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2023	DM n°1	TOTAL BP 2023
Chap 65 D	6558	Autres contributions obligatoires	25 000 €	10 000 €	35 000 €
Chap 011 D	617	Etudes et recherches	25 456 €	18 000 €	40 456 €

Les chapitres 65 et 011 seront compensés par le biais de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 28 000 € qui sera réduit d'autant.

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	118 000 €	292 000 €
Investissement	12 000 €	12 000 €
Budget Total	130 000 €	304 000 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2023

Objet	Budget GEMAPI – Décision Modificative n°1 – Appel à participation exceptionnelle pour les travaux du Mersuay et étude de la digue de Breuches	Délibération n°2023	128
		Page 3 sur 3	

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20231211-D2023_128-DE

Berger
Levrault

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 novembre 2023.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve la Décision Modificative n°1 du budget GEMAPI ;
- Charge le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES